

DECRET N° 2013-145 DU 20 MARS 2013

portant approbation du budget exercice 2013
du Fonds d'Aide à la Culture (FAC)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-112 du 12 mars 2008 portant approbation des statuts du Fonds d'Aide à la Culture (FAC) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du FAC en sa session des 17, 18 et 20 octobre 2012 ;

Sur rapport du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2013.

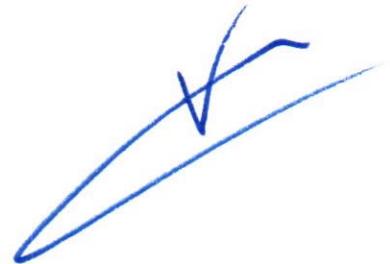
DECRETE :

Article 1 : Est approuvé le budget exercice 2013 du Fonds d'Aide à la Culture tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'évaluation des Politiques Publiques, du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

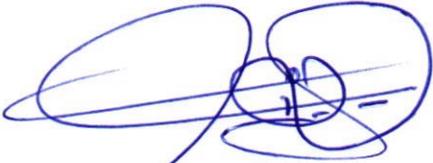


Pascal Irénée KOUPAKI



Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation,
de l'Artisanat et du Tourisme,



Jonas GBIAN



Jean-Michel ABIMBOLA

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; PM/CCAGEPPDDDS 4 ; MDAEP 4 ; MAEP 4 ;
MEF 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; AUTRES MINISTERES 22 ; JO 1 ; SGG 4 ; SONAPRA 2 ; SP/CTD 2 ; DGB-DCF-
DGCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE 3 ; CPI/MPDAEP 2 ; CA 2 ; OPA 6 JO 1 